

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CONILHAC CORBIERES

L'an deux-mille vingt-trois, le seize janvier à dix-neuf heures et six minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge BRUNEL, Maire ;

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/01/2023

Présents (8) : Messieurs Serge BRUNEL, Jean-Luc CABILLE, Philippe MARTY, René GRAUBY, Julien SENDROUS ; Mesdames Marie GRAUBY-LAFFONT, Sandra BINARD, Martine PANOUILLE ;

Absents excusés (6) : Claude COURSET (procuration Julien SENDROUS), Isabelle REYNAUD, Charles-Henri GALMICHE (procuration Philippe MARTY), Judith FABRE (procuration Sandra BINARD), Jocelyne ARINO (procuration Serge BRUNEL), Stéphane DARZENS.

Secrétaire de séance : Madame Marie GRAUBY-LAFONT, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N°1- DELIBERATION N°09-2023
DECISION MODIFICATIVE N°6 BUDGET M57- VIREMENT DE CREDITS

L'inflation que le pays connaît depuis plusieurs mois s'est aussi faite ressentir sur les dépenses communales. Par conséquent, le chapitre 11 concernant les charges à caractère général est déficitaire à hauteur de 3 486.47 euros. Afin de pouvoir clôturer l'exercice 2023, il convient de procéder à un virement de crédits comme suit :

Article	BP 2022	RAR 2022	DM N°6
65314	5000 €	5000 €	4000 €
681	7 200 €	2714.62 €	1000 €
64168	16 500 €	5563.51 €	4000 €
633	5400 €	4791.03 €	3000 €
615231	9 600 €	2 600 €	1000 €
615221	6 000 €	2378.74 €	1000 €
6062	10 000 €	4249.47 €	2000 €
TOTAL DM N°6 :			16 000 €

Cette somme sera redistribuée comme suit :

Article	BP 2022	RAR 2022	DM N°6
6061	43 500 €	- 2042.29 €	3000 €
611	39 000 €	- 5566.99 €	7000 €
624	0 €	- 4845 €	6000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des présents,

APPROUVE le virement de crédits de fonctionnement tels que présentés ci-dessus ;
AUTORISE le Maire à procéder aux écritures budgétaires correspondantes.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture
le 17 janvier 2023
A Conilhac-Corbières



Le Maire,

Serge BRUNEL